

Entreprendre ensemble autrement



Alliant les exigences d'utilité sociale et de performance économique, l'économie sociale et solidaire (ESS) propose une alternative crédible au modèle néo-libéral.

Entrée sur l'homme et ses besoins, plutôt que sur le capital et sa rémunération : ainsi se définit l'économie sociale et solidaire, depuis que le concept est né dans l'Europe du XIX^e siècle. Une profession de foi qui prend tout son intérêt en ce début de XXI^e siècle marqué par une crise sans précédent. Scandales financiers, fermetures d'entreprises apparemment rentables, irresponsabilité sociale et environnementale... quelque chose ne tourne plus rond dans le monde de l'entreprise capitaliste : « Face à la crise, il faut trouver des réponses plus humaines, qui vont bien au-delà des recettes déjà éprouvées comme la relance par les travaux publics et l'injection de liquidités dans le système bancaire », plaide Jacques Henrard, le président de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA). « Alors que l'on questionne le capitalisme financier, le modèle mutualiste, avec ses valeurs structurantes de sens de la mesure et du consensus, de démocratie et de solidarité, apparaît comme l'une des réponses possibles aux aspirations d'une société qui est à la recherche de pratiques collectives et d'engagements de long terme », renchérit Gérard Andreck, récent président du CEGES (Conseil des entreprises, employeurs et groupes de l'économie sociale).

Encore faudrait-il que cette économie – qui constitue une troisième voie entre le secteur public et le secteur privé capitaliste – soit mieux connue du grand public... et mieux reconnue des pouvoirs publics. Ne serait-ce que parce qu'elle représente en France 2,1 millions de salariés travaillant dans les 203.000 entreprises du secteur qui, à elles seules, créent près de 12 % du Produit Intérieur Brut. Celles-ci gèrent même 80 % des services à la personne, 60 % des complémentaires santé, 60 % des dépôts bancaires, 53 %

des assurances automobiles, 30 % de l'agroalimentaire, 25 % de la distribution et la quasi-totalité de l'insertion par l'activité économique. Bien que dotées de statuts très divers, ces entreprises de l'écono-

Aux dernières élections prud'homales, l'Association des Employeurs de l'Economie Sociale a conforté sa position de deuxième force patronale en France.

mie sociale – qu'il s'agisse d'associations, de mutuelles, de coopératives ou de fondations – partagent des valeurs communes. Ainsi, leur finalité est celle d'une plus-value sociale ou environnementale et non la recherche d'un gain financier immédiat. Les bénéfices dégagés par l'entreprise sont réinvestis... dans l'entreprise. Fortes d'une gestion démocratique, leurs décisions stratégiques se prennent en assemblée générale selon le principe « une personne, une voix » : chaque membre a le même poids, quel que soit son apport en temps ou en capital. Ces entreprises se veulent également indépendantes vis-à-vis de pouvoirs publics. Le pouvoir de décision appartient aux membres de l'entreprise ; aucun organisme extérieur, même public, ne peut en prendre le contrôle. Ces valeurs sont plébisci-

tées par un très grand nombre de Français. Un récent sondage montre par exemple qu'ils sont 40 % à penser que les associations sont les plus efficaces pour délivrer des services sociaux, et 36 % à considérer que la solution à la crise viendra des associations de citoyens. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire peuvent servir d'exemple pour le développement d'une véritable démocratie économique.

Soucieuse d'une plus grande justice sociale, l'économie sociale et solidaire nous interpelle aussi sur notre responsabilité sociale et environnementale. Dans une société trop souvent marquée par le repli

sur soi et l'individualisme, elle crée du lien social. Mais sans passivisme. Au contraire, elle offre une vision véritablement innovante de l'économie, comme lorsqu'elle mixe les ressources publiques et privées. Et elle se révèle plus résistante à la crise que le reste du secteur privé, notamment parce que ses emplois sont peu délocalisables. Entre 2005 et 2006, l'augmentation du nombre de salariés y a été six fois plus forte (+4,2 % contre +0,7 %), l'ESS représentant près d'un emploi créé sur cinq. Aujourd'hui, elle concerne 8,7 % de la population active ayant un emploi. De plus, ce sont des emplois très féminisés. Dans les mutuelles, associations et fondations, on compte plus de 65 % de salariées. C'est

aussi un secteur qui suscite moult créations d'entreprise. Nombreux en effet sont les nouveaux « entrepreneurs sociaux » qui entendent mettre leurs compétences professionnelles au service d'un projet en cohérence avec leurs valeurs, démontrer qu'ils peuvent développer une activité économique à la fois rentable et utile socialement. Au dernier Salon des entrepreneurs, 1000 personnes ont assisté à la Conférence sur l'entrepreneuriat social. « Il y a de plus en plus de candidats pour être entrepreneurs sociaux », confirme Hugues Sibille, le président de l'Avise (Agence de valorisation des initiatives socio-économiques). Et de citer en exemple la région Languedoc-Roussillon, « où l'on crée des pépinières, des incubateurs, des centres d'affaires pour l'économie sociale ». Un succès qui s'est également

« Des valeurs citoyennes plébiscitées par les Français. »

confirmé lors des dernières élections prud'homales, en décembre 2008. Avec 19 % des voix, toutes sections et tous conseils confondus, l'Association des Employeurs de l'Economie Sociale (AEES) a amélioré son score de 2002 de 8 points, confortant ainsi sa position de deuxième force patronale en France après l'Union pour les Droits des Employeurs (Medef, CGPME, UPA, FNSEA, UNAPL). Par le résultat de ces élections, le collège employeurs, qui s'est plus fortement mobilisé qu'en 2002, a envoyé un message clair aux pouvoirs publics, confirmant que les associations, coopératives, mutuelles et fondations sont des employeurs à part entière, et que l'ESS a toute sa place dans une économie plurielle. Pourtant, elle reste aujourd'hui systématiquement exclue des négociations menées par les partenaires sociaux sur les accords interprofessionnels. Alors, à quand une véritable représentation de l'économie sociale dans le dialogue... social ?

Raphaël Sanz

Le CEGES porte la parole de l'ESS

Créé en 2001, le CEGES rassemble les différentes familles de l'économie sociale, leurs organisations territoriales ainsi que leurs organisations syndicales d'employeurs. Au service de ses membres, il défend la pluralité des formes d'entreprendre, caractérisée par des statuts spécifiques : associatifs, coopératifs, mutualistes ou des

fondations. Il représente ses adhérents auprès des pouvoirs publics, en revendiquant pour eux une reconnaissance d'acteurs économiques à part entière et la prise en compte de leur contribution à la cohésion nationale. Depuis le 12 mai dernier, Gérard Andreck, président du groupe Macif, est le nouveau président du CEGES. La famille des

mutuelles d'assurances relaie ainsi la famille coopérative dans cette responsabilité de promouvoir l'économie sociale comme un acteur économique à part entière. Une modification statutaire récente renforce la représentation des syndicats d'employeurs au CEGES en leur confiant clairement une mission de représentation et négociation collective.

« La démocratie économique, une idée d'avenir »

Délégué interministériel à l'économie sociale de 1998 à 2001, aujourd'hui directeur général délégué du Crédit Coopératif et président de l'Avise⁽¹⁾ et de l'IDES⁽²⁾, **Hugues Sibille** œuvre en faveur d'une « économie plurielle ».

La crise financière actuelle prolongée d'une crise économique oblige à trouver de nouvelles solutions. Quelle alternative propose aujourd'hui l'économie sociale et solidaire ?

L'économie sociale est une solution parmi d'autres pour une économie plurielle. Elle propose un modèle d'entreprise différent qui ne repose pas d'abord sur le capital mais d'abord sur les personnes. La rémunération du capital est limitée ; les excédents sont mis en réserve ; les réserves sont impartageables. Il y a donc moins « d'impatience » de rentabilité à court terme. Les entreprises d'économie sociale sont un laboratoire de démocratie économique puisque la règle est « un homme, une voix ». Tout n'est pas parfait. Il y a des ratés. Mais globalement, cette idée de démocratie économique est une idée d'avenir.

Quels sont les secteurs les plus porteurs ?

L'économie sociale et solidaire est présente dans tous les secteurs. Ses zones de puissance actuelle sont les banques coopératives, la coopération agricole, les mutuelles d'assurance, les mutuelles de santé. Ses zones de développement sont les Scop (coopératives de production) dans le secteur des services aux entreprises et surtout la reprise d'entreprises par les salariés. L'économie sociale, sous forme associative, est très présente dans le secteur des services à la personne. Dans le domaine solidaire, les entreprises d'insertion se développent dans les secteurs de l'environnement, du recyclage, des coopératives d'activité, du commerce équitable. Le secteur économie solidaire est un formidable laboratoire d'innovations sociales et entrepreneuriales : lavage de voitures sans eau, gymnastique de personnes âgées dans les maisons de retraite...



Hugues Sibille, président de l'Avise et de l'Ides.

Faire avancer l'idée d'économie sociale au niveau européen est un enjeu majeur. D'une part en le faisant reconnaître auprès de la Commission : c'est le rôle d'organismes comme Social Economy Europe auquel nous participons, ou de réseaux d'entreprises

« L'économie sociale est une puissance économique mais un nain politique ! »

comme Euclide que nous soutenons. D'autre part en créant des outils européens en faveur de l'économie sociale (comme Coopest, la Fédération européenne, des banques éthiques et alternatives, Febea...) et en permettant au secteur de l'économie sociale d'accéder à la Banque européenne d'investissement (BEI) ou aux fonds structurels. L'Avise mène un important travail de formation et d'information pour faciliter l'accès aux fonds européens.

L'IDES que vous présidez a pour vocation de soutenir les entreprises et les initiatives de l'économie sociale et solidaire. Quels sont ses instruments financiers ?

L'IDES a été créé il y a 25 ans. Sa vocation est de renforcer les fonds propres de l'économie sociale qui n'en trouvait pas sur le marché des capitaux. L'IDES a comme actionnaires l'économie sociale (banques coopératives et mutuelles), l'Etat, la Caisse des Dépôts et intervient principalement sous forme de titres participatifs, notamment dans le secteur coopératif. En 25 ans, l'IDES a investi 50 millions d'euros dans 365 entreprises. Il est aujourd'hui présent dans 100 entreprises (70 % des Scop). Il finance des entreprises innovantes comme les coopératives d'intérêt collectif.

L'économie sociale souffre d'une insuffisance chronique de reconnaissance auprès des pouvoirs publics. Comment y remédier ?

L'économie sociale n'est pas suffisamment rassemblée, unitaire, et constitue du coup un lobby insuffisant. J'utilise parfois cette comparaison avec l'Europe : l'économie sociale est une puissance économique, mais un nain politique. Ainsi, on ne l'entend pas suffisamment en cette période de doute sur le capitalisme. En France, les élus sont actifs localement en faveur de l'économie sociale. Ils ont des politiques et des budgets. Mais au niveau national, plus rien. La Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale est en passe d'être supprimée en tant que telle. Aucun homme politique depuis Michel Rocard n'a eu le courage de porter l'économie sociale comme une vraie ambition politique. **Propos recueillis par Raphaël Sanz**

Comment collaborez-vous avec les autres pays européens pour faire avancer la place des entreprises de l'économie sociale dans l'Union Européenne ?

(1) Agence de valorisation des initiatives socio-économiques.
(2) Institut de développement de l'économie sociale.

Des entreprises bien accompagnées

Nombreux sont les candidats à la création d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Pour financer leurs projets, il existe des circuits parallèles à ceux de l'économie traditionnelle.

Quel que soit son domaine d'activité et son mode de fonctionnement, une entreprise en création exige un financement et bien souvent aussi un accompagnement professionnel. Mais rares sont les banques ou les sociétés de capital-risque classiques qui acceptent de relever ce défi, lorsqu'il s'agit d'investir dans des filières aussi méconnues – voire méprisées – que le commerce équitable ou l'insertion par l'activité économique. Certains organismes spécifiques ont donc été créés pour répondre aux besoins des entrepreneurs sociaux. Au premier chef, plusieurs banques sont spécialisées dans l'octroi de prêts à des créateurs d'entreprises sociales ou d'associations. C'est le cas de La Nef, une société coopérative financière créée en 1988. Elle attribue des prêts à moyen terme (de 2 à 7 ans) ou à long terme (12 ans), pour un montant minimum de 10 000 €, et a également mis en place un système de

caution solidaire qui permet au créateur de partager le risque avec des proches en cas de défaillance de l'entreprise. Autre banque très engagée, le Crédit coopératif a développé des outils financiers dédiés au monde associatif, et appuie très largement les Sociétés coopératives de production (80 % des Scop françaises sont ses clientes !). Enfin, les Caisses d'épargne financent également des projets d'utilité sociale à travers le dispositif des Pels (Projets d'économie locale et sociale), proposés sous la marque « Écureuil et Solidarité ». En outre, elles proposent aux associations un portail d'informations et une offre spécifique pour la gestion des comptes et le placement des excédents éventuels.

Participations ciblées

Autre source de financement, le capital-risque. Là encore, l'économie sociale et solidaire peut compter avec un réseau alternatif, capable d'apporter des fonds pro-

pres à l'entreprise tout en restant minoritaires au capital. L'aide de l'IDES est considérable : ses apports en fonds propres s'échelonnent de 80.000 euros à 1,2 million d'euros. L'association France Active s'est également donnée pour missions d'aider financièrement les structures de l'ESS et de développer des partenariats bancaires autour de projets d'utilité sociale créateurs d'emplois. En parallèle travaillent un certain nombre d'investisseurs locaux, souvent organisés en club, qui mutualisent une partie de leur épargne afin d'investir dans des projets solidaires, sous forme de participations minoritaires pour une durée limitée. C'est le cas des Cigales, un réseau qui existe depuis plus de 20 ans, et compte 110 clubs répartis sur tout le territoire, chacun regroupant entre 5 et 20 « Cigaliers ». L'investissement moyen s'élève à 3.000 € par entreprise, mais plusieurs clubs peuvent investir dans le même projet afin d'augmenter le montant de la participation. **Christine Landry**

DONNONS DU CREDIT A L'EMPLOI

France Active finance les initiatives créatrices d'emploi.

En 2008 ● 12 489 emplois créés ou consolidés dans des entreprises solidaires et associations d'utilité sociale ● 5 073 demandeurs d'emploi qui ont créé leur entreprise ● Au total : 4223 entreprises financées.

France Active propose aux acteurs de l'économie sociale et solidaire un appui financier et des solutions de financement solidaire allant de 5000 € à 1,5 M€.

FRANCE ACTIVE
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

www.franceactive.org

« L'entreprise d'insertion est un modèle d'entreprise à gouvernance responsable »

Laurent Laik, directeur de l'entreprise d'insertion associative La Varappe, préside le Comité national des entreprises d'insertion (CNEI). Des entreprises qui portent un projet global doté d'une double ambition : économique et sociale.



Laurent Laik préside le CNEI.

Qu'est-ce qui différencie l'entreprise d'insertion de l'entreprise classique ?

Une entreprise d'insertion (EI) est une entreprise comme les autres, donc inscrite dans le champ concurrentiel et qui paye les mêmes taxes. Ce qui la différencie, c'est sa gouvernance. L'entreprise d'insertion fait le choix de la responsabilité sociale dans son organisation. L'humain est au cœur de son projet.

Concrètement, comment cela se traduit-il ?

Le chef d'entreprise d'insertion met en place une organisation pour accueillir des salariés dont les entreprises classiques ne veulent pas. Ces personnes dites en insertion cumulent les freins à l'emploi. L'EI, elle, les recrute en CDD d'insertion. Elle leur offre un encadrement qui va tenir compte de leur réalité personnelle et sociale. C'est une approche globale et respectueuse de l'autre. Le salarié n'est pas qu'une force productive mais un être social.

Mais l'entreprise d'insertion a-t-elle des obligations de performance comme les autres entreprises ?

L'EI a même davantage d'obligations ! D'abord, elle est performante économiquement pour trouver des marchés et assurer sa viabilité. Ensuite, elle est performante socia-

lement en remettant en emploi des personnes exclues et en tant que passerelle vers l'emploi durable. Mais je tiens à dire que les entreprises classiques sont des partenaires des EI car au final, si le parcours d'insertion est réussi, le salarié doit ensuite être embauché par une entreprise classique.

Subissent-elles la crise économique ?

Comme toutes les entreprises ! Les EI se battent pour préserver l'emploi de leurs salariés en insertion. Humainement, un licenciement est douloureux... Il l'est encore plus dans une EI. Aujourd'hui, le CNEI intervient très fortement auprès des pouvoirs publics pour qu'aucune EI ne licencie ou ne disparaisse à cause de la crise.

L'accord du 4 mars 2009 va dans ce sens ?

L'Etat et le CNEI ont signé cet accord baptisé « pour l'accès à l'emploi des personnes en difficulté ». Il s'agit d'une étape déterminante dans la stratégie de développement des entreprises d'insertion. Les avancées, encore insuffisantes, ne sont pas négligeables : l'accord prévoit notamment la création de 1.500 postes d'insertion supplémentaires, soit 10 % d'augmentation par rapport à 2008. Mais l'Etat doit aller encore plus loin et soutenir les EI en augmentant le montant de l'aide au poste pour mieux accompagner les salariés en insertion.

Comment voyez-vous l'avenir ?

Cet accord est porteur d'avenir en période de crise. Insérer des personnes peu qualifiées et premières victimes de la crise, c'est notre rôle en tant qu'EI. Mais pour réussir, il faut que nous en ayons les moyens. Les pouvoirs publics, l'Etat en particulier, ne doivent pas négliger notre modèle. D'autant plus que ce modèle est la démonstration qu'on peut entreprendre autrement, qu'une entreprise peut et doit

être responsable socialement. Dans le contexte de défiance vis-à-vis des entreprises, les EI peuvent répondre aux attentes des personnes qui veulent créer une entreprise au service de la collectivité. Nous espérons doubler d'ici cinq ans le nombre d'EI en encourageant les créations et répondre ainsi aux besoins d'accueillir des personnes en recherche d'emploi et d'insertion sur tous les territoires.

Propos recueillis par Ninon Symphorien

Le CNEI, pivot de l'insertion

Le Comité national des entreprises d'insertion est une fédération regroupant plus de 600 entreprises, 22 unions régionales, plus de 45.000 salariés répartis dans plus de trente métiers... Après 20 ans d'existence, son rôle et son importance en font un élément clef de l'évolution des entreprises d'insertion, comme en témoigne la signature de l'accord du 4 mars dernier. Le CNEI intervient auprès des pouvoirs publics, noue des partenariats avec des organisations professionnelles et des fondations d'entreprise, s'engage aux côtés d'organismes financiers et offre des formations à ses adhérents.

18-20 rue Claude Tillier 75012 Paris.
www.cnei.org - cnei@cnei.org

Quelques mots pour comprendre

EI : entreprise d'insertion

EITT : entreprise d'insertion par le travail temporaire

Encadrement spécifique : les salariés en insertion sont accompagnés par des encadrants techniques (transmission de savoir-être et savoir-faire) et des encadrants sociaux (chargés d'insertion, gestion des difficultés sociales) au sein de l'EI.

Aide au poste : participation financière de l'Etat pour un poste d'insertion. Son montant est de 9.681 euros par an (inchangé depuis 2000). Elle compense le manque de productivité, l'absentéisme élevé, le turn-over important et l'encadrement spécifique des salariés en insertion.



Les entreprises d'insertion sont nombreuses dans le BTP et l'entretien des espaces verts.

Scop, les salariés entrepreneurs

Pérennisation des savoir-faire, développement territorial durable, partage équitable des bénéfices... Les Scop sont à la pointe de la modernité.

Pas un territoire qui ne s'interroge sur le devenir de son tissu économique, en particulier des PME/TPE, dans un environnement marqué depuis plusieurs années par la désindustrialisation, les délocalisations, les restructurations et autres fermetures d'entreprise. Dans ce contexte, les sociétés coopératives de production (Scop) apparaissent plus modernes que jamais. Contrôlées par leurs salariés associés majoritaires au capital de leur entreprise, elles reposent sur le principe de juste équilibre entre capital et travail, responsabilité et solidarité, efficacité économique et ambition sociale. Leur modèle coopératif assure la représentation de chaque salarié associé en Assemblée générale sur le principe « une personne, une voix ». Il favorise la constitution de fonds propres qui restent la propriété de l'entreprise et en assurent la pérennité comme l'ancrage territorial. « Les résultats sont au rendez-vous, avec une croissance qui ne s'est jamais démentie depuis 20 ans », se réjouit Patrick Lenancker, Président de la Confédération générale des Scop et membre du Comité économique et social et environnemental. « Les Scop gran-



Patrick Lenancker, Président de la Confédération générale des Scop.

dissent dans tous les métiers, y compris industriels où sur les dix dernières années, la croissance de la valeur ajoutée, des emplois et des salaires a été plus forte que dans le reste de l'industrie. »

Ancrée dans l'économie de marché, la formule Scop pratique déjà statutairement depuis près de 50 ans une répartition des richesses conforme aux vœux de celles et ceux qui s'interrogent sur les moyens d'assurer un meilleur retour aux salariés, sans bloquer la capacité d'investissement ni la rémunération du capital. Concrètement, les Scop redistribuent en moyenne 40 % de leurs excédents à leurs salariés sous forme de participation et d'intéressement. 40 % sont affectés aux réserves afin de renforcer les fonds propres, ce qui permet aux Scop d'affronter avec une certaine sérénité la crise actuelle. Enfin, 10 à 20 % du résultat permet de rémunérer le capital des associés, qui, en Scop, sont en majorité les salariés. « Des entreprises qui ne délocalisent pas et qui inscrivent leur action dans le développement local durable, ça existe. Face à la crise, il est grand temps de les redécouvrir », assure Patrick Lenancker.

Commerce équitable : penser et consommer autrement

Rémi Roux est co-fondateur d'Ethiquable, une société coopérative du commerce équitable. Il revient sur les fondements de ce système d'échange qui participe de l'économie sociale et solidaire.

Quelle est la définition précise du commerce équitable ?

En matière de commerce équitable prévaut une définition mise au point par les quatre structures internationales de commerce équitable que sont FLO, IFAT, NEWS, EFTA. Le commerce équitable est « un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial ». Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Ce système, qui change les règles et les pratiques du commerce international conventionnel, est plus juste et plus durable. Trop de gens pensent encore qu'il s'agit de ce que l'on peut acheter à la petite vendeuse de légumes du coin ! Les petits producteurs de café – ils sont 25 millions – ou de thé, riz, chocolat, sucre, coton... ne disposent que d'un ou deux dollars par jour pour vivre et la superficie qu'ils exploitent est comprise entre 1 et 3 hectares.

Comment cela fonctionne ?

On offre aux cultivateurs défavorisés des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique

du Sud les outils pour combattre la pauvreté par eux-mêmes. La coopérative, en fournissant cadre de travail et moyens financiers, leur permet de s'organiser pour avoir les moyens d'investir pour l'avenir. Dans le principe, nous achetons leur production directement, sans intermédiaire financier et indépendamment des cours de bourse. Par exemple, en France, nous nous référons au prix fixé par Max Havelaar – Max Havelaar France représente le label international Fairtrade, coordonné par la fédération FLO.

Le commerce équitable est une voie d'avenir, même en période de crise ?

Les premières boutiques de commerce équitable ont vu le jour dans les années 1970 avec Artisans du Monde. La grande distribution leur a ouvert ses portes en 1998. En 2008, le chiffre d'affaire des produits équitables toutes catégories confondues atteignait 240 millions d'euros, dont la moitié pour l'alimentaire, secteur où le café représente 50 %. Aujourd'hui, si l'on prend justement l'exemple du café, il représente 5 % du total des ventes en France, ce qui est considérable. Et encore, bien loin derrière la Grande-Bretagne où la part de marché y est de 20 %. Là-bas,



Rémi Roux.

Nescafé commercialise déjà une marque labellisée Max Havelaar. Les grandes marques font de la résistance mais viendra le temps où elles devront répondre aux demandes des consommateurs. Alors oui, ce type de commerce est appelé à se développer. Notre objectif est que les articles de commerce équitable remplissent 20 à 30 % des rayons ! Et cela changera la donne du commerce mondial. En France, en 2008, la croissance a été de 22 % tous produits confondus, ce qui démontre une capacité de développement malgré la crise économique actuelle. La consommation responsable se développe, une nouvelle réflexion s'instaure dans l'acte d'achat.

Propos recueillis par Géraldine Sergent

Associations, le remède anti-crise ?

200 nouvelles associations naissent chaque jour. Seraient-elles devenues un véritable recours, un « re-créateur » de lien social en ces temps de crise ? C'est l'opinion de **Jacques Henrard**, président de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA).

En pleine crise, quel constat dressez-vous du dynamisme associatif ?

Un constat paradoxal. Les associations représentent un recours pour la population en situation de crise. Cela se traduit dans les sondages sur les solutions ou les réformes attendues par les Français. Mais également dans la générosité du public, qui ne faiblit pas, au contraire. Et enfin, par une demande soutenue de prise en charge sociale. Pour autant, les associations de toutes tailles souffrent actuellement d'une profonde restructuration des financements publics. Certaines disparaissent, beaucoup licencient. De ce fait, elles pourraient ressortir très fragilisées de la crise économique et sociale que nous vivons.

La CPCA, défenseure de la vie associative

La mission de la CPCA, créée en 1992 : faire que l'exercice de la vie associative soit facilité et développé en termes de soutien au bénévolat, à l'emploi, d'accès aux financements, de fiscalité, de capacité juridique. La CPCA est composée de 16 coordinations représentatives de la vie associative : éducation, culture, sport, social... Ces coordinations regroupent plus de 700 fédérations nationales et représentent plus de 600.000 associations locales. Une représentativité unique en France comme en Europe.

Elles constituent pourtant un vecteur tant de lien social de proximité que de création d'emploi...

Il est vrai qu'avec 14 millions de bénévoles et 30 millions d'adhérents, les associations jouent un rôle quotidien, omniprésent, de lien social entre les individus. Elles sont plus que jamais ces réseaux sociaux modernes qui structurent notre vie en société, selon nos besoins, nos activités, nos affinités, nos idéologies. Et la vie associative se renouvelle sans cesse, avec 200 créations quotidiennes !

Les associations représentent aussi un acteur majeur de l'emploi dans notre pays, avec près de 2 millions de salariés, tout particulièrement dans les « services relationnels » (santé, social, éducation, culture...), à la base de la dynamique de création d'emplois dans notre pays, comme en Europe, depuis plusieurs années. Faut-il rappeler que ces emplois sont ancrés dans l'économie locale et ne peuvent être délocalisés ? Faut-il rappeler qu'ils sont également au service d'une économie non lucrative, qui ne rémunère aucun actionnaire privé ?

Le rôle des associations s'amplifie-t-il durant cette période de crise ?

Il s'amplifie par l'augmentation des besoins sociaux. Sont-elles pour autant plus reconnues par les pouvoirs publics comme une solution importante à la résolution des causes et conséquences de la crise ? Rien n'est moins sûr. On utilise par exemple les associations pour faire de l'emploi aidé le temps que



Jacques Henrard, président de la CPCA.

l'économie se ressaisisse et induise la croissance censée produire l'emploi pérenne. Nous revendiquons une toute autre approche qui, en toute humilité, dynamiserait les capacités économiques des associations dans les territoires pour produire les activités de demain. Nous pensons aux services issus des besoins des phénomènes démographiques, d'animation et de développement des territoires, des logiques produites par la société de la « connaissance » dans laquelle nous sommes entrés. Cette approche suppose une

mobilisation de tous les acteurs, collectivités, Etat, associations, entreprises, pour réaliser des diagnostics locaux et des ingénieries de développement économique qui servent les territoires et les populations. C'est une action publique de long terme, précise, engagée.

« Les associations représentent aussi un acteur majeur de l'emploi dans notre pays, avec près de 2 millions de salariés. »

Quel constat dresser de « l'économie » du monde associatif ?

Si le monde associatif représente une part importante de l'économie, il ne raisonne pas en termes économiques pour autant. Il est d'abord sectorisé selon ses activités (santé, social, animation...) avant de se penser horizontalement, comme une économie sociale et solidaire, qui pourrait davantage intégrer ses capacités financières et ses activités productives. Ainsi, nous devrions promouvoir systématiquement les produits de la finance solidaire au sein du monde associatif, comme épargnants et comme bénéficiaires. Nous devrions privilégier les associations d'insertion pour nos besoins logistiques. Nous devrions enfin échanger nos services et nos outils entre associations pour éviter, en période de crise, de devoir supprimer des actions sans avoir essayé la mutualisation.

Propos recueillis par Judikaël Hirel

Tribune

Des Fondations de l'économie sociale : pourquoi ?

Dans le paysage socio-économique actuel, les fondations ont une place et une vocation particulières. Elles ont, pour la majorité d'entre elles, le devoir de servir l'intérêt général.

Ce dessein les contraint à sortir d'une approche égocentrique, assez répandue dans le monde des entreprises – et ce quel que soit leur statut – pour s'ouvrir à des réalités sociétales en constante évolution du fait des mutations profondes que notre monde connaît désormais.

Ces fondations ont cette capacité particulière à pouvoir, pour le plus grand nombre d'entre elles, se détacher des contraintes commerciales ou industrielles qui conditionnent généralement le comportement des acteurs économiques, pour privilégier des stratégies relevant d'une réalité philanthropique au service d'un objet social qui leur est propre.

Elles peuvent avoir aussi la volonté de marquer, au-delà de leur objet statutaire ou par l'intermédiaire de celui-ci, leur engagement sociétal par le soutien à des initiatives citoyennes, porteuses de valeurs humanistes universelles.

Ce sont elles – ces fondations qui entendent favoriser leur implication sur le champ social sur celui d'une nécessaire lecture humaniste de l'économie – qui forment le « bataillon » des fondations de l'économie sociale.

Alain PHILIPPE
Président de la Fondation Macif

L'épargne solidaire, au service du réel

Une épargne réelle ancrée dans une économie réelle, remplaçant l'opacité par la solidarité, sans pour autant sacrifier la fiabilité voire la rentabilité, voilà ce qu'est l'épargne solidaire.

Finance et solidaire : comment faire rimer ces deux mots a priori antinomiques ? A la différence de l'épargne classique, qui ne vise que le profit, la finance solidaire veut (ré)concilier le meilleur des deux mondes, à savoir la rentabilité et l'utilité sociale des investissements. Une idée séduisante, mais encore méconnue de 60 % des Français, selon Finansol, la principale association de développement de la solidarité dans l'épargne et la finance. D'ailleurs, la première raison qui explique que les Français n'investissent pas dans un produit d'épargne solidaire, juste après le fait de ne pas avoir d'argent à placer pour près de la moitié d'entre eux, est le fait de



ne pas être au courant (23 %), ou qu'aucun banquier ne le leur ait proposé (18 %). Cependant, l'idée avance, y compris dans les entreprises. Ainsi, une disposition de la loi de modernisation de l'économie du 4

août 2008 rend obligatoire le fait de proposer un fonds solidaire dans tout plan d'épargne d'entreprise à la fin de cette année. Résultat : dix nouveaux fonds FCPEs (fonds communs de placement d'entreprises solidaires) ont été labellisés par Finansol l'an passé.

Avantages fiscaux

L'épargne solidaire connaît-elle la crise ? Oui et non. Oui, car selon le dernier baromètre Finansol, 2008 a été stable pour l'épargne solidaire, avec 1,634 milliard d'euros collectés. Non, car cette collecte stagne, bien que l'effondrement de l'économie bancaire et boursière « traditionnelle » souligne plus encore l'importance d'une épargne dotée d'une autre finalité que le seul profit immédiat et personnel. En revanche, le montant des investissements solidaires a augmenté de 34 %, pour atteindre 379 millions d'euros, du fait de la commercialisation cette année de nouveaux placements solidaires. Et au-delà du plaisir d'une épargne dotée d'un supplément d'âme, l'épargne solidaire permet un véritable retour sur investissement, notamment du fait des avantages fiscaux garantis. Ainsi, l'avantage Madelin propose 25 % de réduction d'impôt sur le revenu pour les actions non cotées, dans la limite de 20.000 euros pour un célibataire, le double pour un couple, sous réserve de conserver les titres au moins 5 ans. Les épargnants particuliers peuvent ainsi déduire de leurs impôts 25 % de l'épargne investie dans certains placements solidaires labellisés Finansol. Un avantage qui équivaut à une performance annuelle garantie de 5 % par an, pendant 5 ans, nette d'impôt.

L'ÉPARGNE SOLIDAIRE EN 3 QUESTIONS

Pour quoi faire ?

D'abord financer le logement social (41 % de l'épargne solidaire), juste devant l'emploi (30 %, dont désormais 8 % pour ceux liés à l'environnement) puis le secteur de l'environnement et des énergies renouvelables (19 %), loin devant la solidarité internationale (10 %, dont 8 % consacrés à la microfinance et 2 % au commerce équitable).

Qui collecte ?

Le premier collecteur d'épargne solidaire est le Crédit Coopératif (15 %) tandis que des financeurs solidaires tels que Habitat et humanisme, La Nef, France Active ou Garrigue poursuivent leur progression (+ 23 %, avec près de 200 millions d'euros collectés).

Quels placements ?

On constate une forte progression des livrets solidaires (+ 28 %) et des actions non cotées (+ 23 %), ainsi que des assurance-vie. En revanche, les OPCVM et les fonds d'épargne salariale solidaires ont subi de plein fouet les effets de la crise financière.

Source : Baromètre de la finance solidaire 2009.

En rang serré vers l'Europe

Bien que confrontée à des situations nationales particulières, l'économie sociale tente de parler d'une seule voix face aux instances européennes, afin d'en obtenir une reconnaissance en actes plus qu'en intentions.



Le parlement européen à Strasbourg. Les citoyens de l'Union élisent leurs députés dimanche.

A la veille – au sens propre – des élections européennes, les acteurs de l'économie sociale sont bien décidés à se saisir de l'occasion pour faire enfin reconnaître leurs spécificités dans les Traités de l'Union Européenne et participer à la construction d'une Europe élargie porteuse d'un projet politique réconciliant l'économique et le social. Le CEGES a d'ailleurs interpellé les différents candidats sur leur programme, « au nom de l'opportunité et de l'espoir que peut représenter l'économie sociale pour les citoyens qui aspirent plus que jamais à des valeurs de solidarité, d'entraide, d'un vivre ensemble autrement et d'une façon d'entreprendre autrement ». Des interpellations qui concernent notamment l'adoption des trois nouveaux statuts européens pour les mutuelles, les associations et les fondations, la reconduction d'un intergroupe de l'économie sociale au Parlement européen ou encore la prise en compte de la plus-value sociale dans le calcul de la performance de l'entreprise, à travers sa contribution à l'emploi et à des objectifs économiques et sociaux. De son côté, la

CPCA a elle aussi profité de ce rendez-vous politique pour éditer un manifeste proposant de renforcer la voix de la société civile dans chaque pays en portant ces recommandations devant le nouveau Parlement Européen.

100 millions d'adhérents !

L'enjeu est de taille. En Europe, l'économie sociale représente 1,3 million de personnes morales, soit près de 8 % de l'ensemble des entreprises européennes et 10 % de l'emploi et plus de 5 % de l'emploi et du PIB, selon le CEGES. Les associations comptent plus de 100 millions d'adhérents, les coopératives de consommation en regroupent près de 22 millions. L'économie sociale est très présente notamment dans les secteurs de l'agriculture (plus de 50 % des parts de marché), de la protection sociale et de l'action sociale, du crédit, de l'artisanat et des services de proximité. Et son succès ne se mesure pas seulement en termes économiques mais surtout par son apport en terme de solidarité, de cohésion sociale, de développement durable et d'ancrage dans les territoires.

Christine Landry

Des formations à l'entrepreneuriat social

Entre chaires des grandes écoles de commerce, masters universitaires et même une école de management spécifiquement dédiée, l'ESS disposera demain de managers formés à la gestion d'entreprises et de projets solidaires.

Gérer une entreprise solidaire, cela s'apprend. Et jusque dans les meilleures écoles, de nouvelles formations à l'économie sociale ont fait leur apparition ces dernières années. Ainsi, l'Essec a été la première grande école de management française à lancer, dès 2003, une formation dédiée. Sa chaire « Entrepreneuriat social » vise à former des entrepreneurs et managers capables d'approcher les problèmes de société sous un angle nouveau. Ses activités se structurent autour de trois axes majeurs : la création d'organisations à finalité sociale, la stratégie et le management dans l'économie sociale, et la responsabilité sociale de l'entreprise. De son côté, HEC a lancé en 2006 sa majeure « Management Alter », notamment consacrée à l'entrepreneuriat social. Son fondement : entreprendre, innover et manager autrement. La grande école de Jouy-en-Josas est également à l'origine de l'AMO, observatoire du management alternatif au sein duquel professionnels, chercheurs et étudiants peuvent se retrouver pour penser le management autrement.



Les futurs managers peuvent désormais se former à l'économie sociale et solidaire.

à lui son master « Management et développement durable ». Du côté de Reims, la RMS (Reims management school) a créé en mars 2008 sa chaire « management associatif et économie solidaire », centrée autour de la gouvernance d'entreprise (gestion des salariés et bénévoles, engagement et militantisme), de la gestion financière (transparence, efficacité, audit), mais aussi du marketing et de la communication (fundraising, relations avec les donateurs et adhérents, partenariat d'entreprises). Dernière-née parmi les écoles, et grande nouveauté dans l'Hexagone : l'Ecole d'entrepreneuriat en économie sociale (EEES) créée en mars dernier par la Chambre régionale de l'économie sociale du

Languedoc-Roussillon. Quant aux universités qui proposent des formations consacrées à l'économie sociale et solidaire, elles se sont réunies au sein du RIUESS, réseau inter-universitaire de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, Lyon 2 propose un master Economie et société, spécialité Economie sociale et solidaire. A Strasbourg, c'est un master Sciences politiques et sociales, spécialité Economie sociale et solidaire que délivre l'université Robert Schuman. Sans oublier le master RH-économie sociale d'Aix-Marseille 2, le master Droit et économie sociale et solidaire de l'université de Poitiers, le master Nouvelle économie sociale de Toulouse 2, ou encore le master Management des organisations de l'économie sociale et solidaire de Rennes 2. J.H.

Les universités en pointe

L'Esca d'Angers a pour sa part créé une chaire Economie sociale et solidaire, tandis que l'IEP de Grenoble propose un master « Développement et expertise de l'économie sociale ». Si l'alternance vous tente, l'Iseam de Marne-la-Vallée propose quant

Besoin d'aide à domicile ?





UNA évalue vos besoins et vous propose des solutions sur mesure, pour :

- vous et vos proches,
- vos enfants,
- votre maison.

UNA, 1^{er} réseau d'aide, de soins et de services à domicile.

1 200 acteurs de l'économie sociale et solidaire, à votre service partout en France.



Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles.

Plus d'info sur www.una.fr

Des territoires solidaires

Le Réseau des territoires pour l'économie solidaire (RTES) fédère 42 collectivités territoriales qui s'engagent en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire. Sa présidente, **Christiane Bouchart**, veut faire en sorte que les citoyens s'approprient la culture de l'ESS.

Comment s'est développé le RTES ?

Il s'est structuré en 2002. Après le secrétariat d'Etat à l'économie sociale et solidaire de Guy Hascoët, beaucoup de délégations sont apparues dans les communes. Nous étions tous de jeunes élus ! Le

point de départ du réseau est municipal, intercommunal avec aussi quelques régions. Aujourd'hui, nous fédérons les collectivités engagées ou désireuses de s'engager en faveur de l'économie sociale, et nous leur permettons de partager les bonnes pratiques.

Le regard sur l'ESS a-t-il changé en sept ans ?

Vu la manière dont la crise amplifie les problèmes sociaux, économiques et écologiques, on prend aujourd'hui en pleine face la nécessité de réagir autrement qu'en soutenant à bout de bras et à fonds perdu un

modèle économique en perte de vitesse. Que ce soit dans l'industrie, l'automobile ou la grande distribution, il faut impulser un autre modèle de développement, en termes de répartition des richesses, de solidarité, mais aussi de sobriété dans la consommation. Malheureusement, au niveau national, il n'y a pas d'interlocuteurs, c'est le vide.

de l'éco-conception, de la gestion des déchets, de l'environnement. Nous avons par exemple monté récemment une coopérative de production d'énergie solaire et une société d'auto-partage.

Les commandes publiques prennent-elles en compte la question sociale et solidaire ?

L'achat public est un formidable levier de développement pour l'avenir. Et il y a tout un travail à faire en terme de politiques publiques, pour intégrer à la fois des clauses d'insertion, d'embauche, des clauses sociales, éthiques et environnementales. Il faut notamment se pencher sur l'écriture des appels d'offres pour que le critère de prix ne soit pas le seul prédominant. Ce sont aussi les méthodes d'évaluation qu'il faut revoir : qu'est-ce qu'on évalue et comment ? Si c'est le PIB, ce n'est pas le bon indicateur. Il faut prendre en compte l'indicateur du bien commun. Il se définit par rapport à l'égalité homme-femme dans l'entreprise, à la santé au travail, à la gestion du stress, à la prise en compte du côté environnemental. Le bien commun, c'est ce qu'on partage.

Propos recueillis par Judikaël Hirel

* Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

Un observatoire national de l'ESS

Le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale, présidé par Yannick Barbançon, vient de publier son premier Panorama de l'ESS, disponible en téléchargement sur son site www.cncres.org. « *Le CNCRES a été à l'origine créé par les CRES, qui ont estimé avoir besoin d'un lieu de rencontre et de concertation, d'une interface nationale permettant de les représenter auprès des pouvoirs publics comme des acteurs de l'économie sociale* », explique Yannick Barbançon. Pourquoi un observatoire ? Parce que la formule de Socrate « connais-toi toi-même » est toujours d'actualité ! D'ailleurs, en 2006, les premiers CRES avaient créé leurs propres observatoires régionaux de l'économie sociale et solidaire, mais chacun avec ses propres méthodes. Le CNCRES a donc travaillé avec la Diteses* et l'Insee pour établir un périmètre et fixer des limites à l'ESS, afin de disposer des mêmes bases de calcul et des mêmes données. Parmi les résultats de ce premier panorama, il apparaît que l'économie sociale et solidaire représente près de 10 % de l'ensemble des emplois salariés en France, le secteur associatif représentant à lui seul les trois quarts des éta-

blissements et des emplois. « *En région, il y a de l'innovation à tous les coins de rue* », confirme le président du CNCRES. Et de prendre l'exemple de la Bretagne, la première région en termes d'emploi issus de l'ESS, avec 13,5 % :

« *La Bretagne a créé très tôt des associations et des coopératives, la solidarité n'y est pas un vain mot. Par exemple, dans les Côtes d'Armor, la Mutualité a monté un dispositif de garde en horaires atypiques, en faisant participer parents et gardes à domicile. C'est un dispositif expérimental, désormais développé en Ille-et-Vilaine, mais qui va s'étendre à d'autres régions.* »

* délégation interministérielle à l'innovation, à l'économie sociale et à l'expérimentation sociale.



Yannick Barbançon, président du CNCRES.

« Il faut prendre en compte l'indicateur du bien commun. »

L'économie sociale et solidaire gagne pourtant en visibilité...

Les citoyens se réapproprient en effet un certain nombre de réflexions, en particulier autour de la consommation. Quand on regarde l'agriculture périurbaine en filière bio, c'est flagrant. Lors de mon mandat précédent à la mairie de Lille, j'avais eu un mal fou à monter une AMAP*, avec un agriculteur et 50 personnes qui s'engagent à acheter sa production. Là, nous en avons sept ! L'ESS, ce sont des politiques transversales, au niveau des collectivités, autant fondées sur des valeurs d'utilité sociale que de participation, de solidarité. Côté entrepreneurial, c'est un modèle économique capable de produire de nombreux emplois, autour

Opérer un changement d'échelle

L'économie sociale et solidaire n'est pas une économie réparatrice mais une économie d'innovation. Elle n'est pas marginale mais revêt une dimension économique à part entière. Tel est le message du Manifeste de l'Association des Régions de France.

Par le Manifeste pour une économie sociale et solidaire qu'elles ont signé le 8 décembre dernier, les Régions veulent affirmer leurs ambitions pour développer une économie innovante tant sur le plan technologique que social ou organisationnel. Cette économie doit être créatrice d'activités et d'emplois de qualité pour tous, génératrice de cohésion sociale, respectueuse de l'environnement. Elle doit permettre d'exprimer la solidarité entre habitants, générations et territoires et s'inscrire dans une démarche participative. D'ores et déjà, le secteur de l'économie sociale et solidaire représente 13,5 % en moyenne des postes offerts dans l'économie régionale, 11 % des équivalents temps plein et 10 % des rémunérations versées. Il concerne tous les secteurs de l'économie et, de façon transversale, toutes les compétences des Régions. Il favorise sur le territoire le maintien ou la relocalisation d'activités, avec des emplois non délocalisables.

Neuf objectifs stratégiques

Au plus près des territoires et des acteurs locaux, les Régions entendent jouer un rôle croissant pour faire émerger ou mieux reconnaître une autre façon d'entreprendre, fortement contributive dans l'économie régionale, attractive pour ceux qui, comme les jeunes générations, sont attachés à donner plus de sens à leur engagement professionnel et personnel. Les Régions affirment la nécessité d'objectifs stratégiques partagés avec l'Etat, l'Europe, les autres collectivités locales et les acteurs de l'économie sociale et solidaire en régions. « *Cette convergence d'objectifs est la condition indispensable pour donner toutes ses chances à cette*

autre forme d'économie de se développer durablement et d'opérer un véritable changement d'échelle », souligne Philippe Chesneau, président de la commission économie sociale et solidaire de l'Association des Régions de France (ARF) et vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). A l'ARF, on estime qu'il est également primordial de développer des passerelles entre l'économie sociale et solidaire et l'économie traditionnelle, chacune irriguant l'autre.

Parmi ces objectifs stratégiques, au nombre de neuf, il s'agit notamment « *d'appréhender l'économie sociale et solidaire comme une dimension essentielle de l'économie régionale* ». Il faut également lui consacrer une part significative des budgets alloués au développement économique qui prenne en compte sa réalité territoriale, afin de lui permettre de mener les projets de développement et d'innovation qui la caractérisent. Autre objectif primordial : explorer toutes les dimensions d'innovation sociale et pour-

suivre le travail commun pour mutualiser les approches d'utilité sociale dans des outils partageables entre financeurs publics et acteurs de terrain. Le Manifeste prévoit également d'appuyer la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire, de développer l'entrepreneuriat collectif à travers des actions de sensibilisation et promotion et de développer par la duplication les expériences réussies d'entreprises sociales. Le tout en développant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises dans tous les domaines

de l'économie y compris de l'économie sociale et solidaire. Dans la lignée de ce Manifeste, les Régions travaillent à la mise en place d'un centre de ressources ouvert aux collectivités et acteurs de l'économie sociale et solidaire, permettant échanges de bonnes pratiques et veille juridique. L'ARF organisera, le 29 septembre prochain à Montpellier, un séminaire sur le double thème suivant : « *comment opérer un changement d'échelle* » et « *comment faire autrement* ».

Ninon Symphorien

Des bonnes pratiques à valoriser

L'ARF a recensé diverses bonnes pratiques d'ESS déclinables à d'autres initiatives. Focus sur trois d'entre elles permettant de « faire autrement ».

LANGUEDOC-ROUSSILLON Innovation

La région a mobilisé les fonds traditionnellement alloués à l'innovation technologique classique pour les allouer à la création d'un arsenal d'outils orientés économie sociale et solidaire. Une initiative qui s'est notamment traduite par la création d'une école d'entrepreneuriat d'ESS, d'un incubateur et d'une pépinière. Elle tout en intégrant l'ESS dans la stratégie régionale d'innovation.

BRETAGNE Coopération décentralisée

La région Bretagne s'est attachée au développement d'actions de coopération décentralisée en structurant une filière « coton biologique et équitable » au Mali et au Burkina Faso. Un projet économique conçu sur la base d'un double constat : la grave crise que traversent les filières du coton traditionnel africaines et le développement, dans les pays du nord, de la demande de textile biologique et/ou équitable. La filière coton bio-équitable est aujourd'hui opérationnelle et a permis de faire émerger d'autres projets.



FRANCHE-COMTÉ Services à la personne

La Franche-Comté a décidé de développer la filière d'aide à domicile en misant sur la qualité des emplois à l'entrée. L'aide financière de la région était conditionnée à trois engagements : améliorer l'accueil et l'encadrement des stagiaires de formation professionnelle ; mettre en place des accords d'annualisation et de modulation du temps de travail et inscrire en formation qualifiante les salariés non qualifiés. Résultat, 3 ans après, cet accord a permis d'augmenter le temps de travail moyen des salariés et de « déprécier » ce secteur.



« Les mutuelles font toujours primer l'intérêt collectif »

Avec sa triple casquette de président du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (Gema), de la Macif et du Ceges, **Gérard Andreck** revient sur les forces du modèle mutualiste.

Qu'est-ce qu'une mutuelle et quels sont ses atouts ?

Une mutuelle d'assurance ou de prévoyance est une entreprise constituée comme une association. Cela implique qu'elle n'a ni capital social ni actionnaires à rémunérer. Il s'agit d'un regroupement de personnes physiques ou morales individuellement assurées par la mutuelle, mais également collectivement assureurs entre eux. Comme toute structure juridique, la forme mutualiste présente des avantages et des inconvénients. Le plus, c'est que les sociétaires ont la possibilité de peser sur l'ensemble des décisions les



Gérard Andreck, président du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (Gema).

concernant. Mais il s'agit d'une structure compliquée à gérer car il faut tenir compte des avis et des aspirations des sociétaires.

« Une gouvernance démocratique et un modèle de gestion prudent. »

Et ces entreprises, qui ne comptent que sur leurs propres moyens, sont obligées de calibrer leurs ambitions en fonction de leurs moyens financiers.

Comment contribuent-elles au rayonnement de l'ESS ?

Les mutuelles d'assurance ou de santé sont des formes juridiques qui appartiennent par essence à l'économie sociale et solidaire puisqu'elles n'ont pas un but lucratif. Elles ont une gouvernance démocratique et leurs réserves sont impartageables. Certaines ont atteint une taille conséquente, comme la Macif, la Maaf, la Maif, la Matmut. A ce titre, elles ont acquis une visibilité et un poids économique de dimension nationale qui constituent une force supplémentaire pour l'ESS.

Le mode de gestion résiste mieux à la crise, comment l'expliquez-vous ?

Il est vrai que par culture et par structure juridique, les mutuelles ne cherchent par le profit maximum. Elles ont développé depuis l'origine un modèle de gestion prudent par le biais duquel leurs résultats sont relativement modestes, mais stables d'une période sur l'autre. Cela ne signifie pas qu'elles ne sont pas affectées par la crise, mais celle-ci ne menace pas leur pérennité. Elles font toujours primer l'intérêt collectif et à long terme de l'entreprise sur l'intérêt individuel et de court terme.

Le Gema, porte-parole des assureurs mutualistes

Le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance défend une vision mutualiste de l'assurance.

Créé en 1964 par la Maaf, la Macif, la Maif, la Matmut et la GMF, le Gema représente les principales mutuelles d'assurance auprès des pouvoirs publics, des élus, des partenaires économiques et sociaux. Il se mobilise pour apporter une vision mutualiste aux problèmes économiques, juridiques et sociaux du marché de l'assurance. Ses prises de position reflètent ses valeurs fondatrices : la solidarité, la démocratie, la transparence.

Le Gema, membre à part entière de l'économie sociale, souhaite rester, au travers de ses engagements et de ses actions, un des éléments moteurs de ce secteur et

entend continuer à développer une autre façon d'entreprendre. Cet attachement lui permet de s'investir dans des débats et sur des enjeux qui vont bien au-delà de l'assurance.

Le Gema regroupe à ce jour les groupes et mutuelles suivants : groupe AGPM, groupe Ethias en Belgique, groupe GMF, groupe Maaf Assurances, groupe Macif, groupe Mae, groupe Maif, groupe Matmut, groupe Monceau, Altima, AMDM, AMF, Assurances Banque



Populaire Iard, GCE Assurances Iard, Ima, Mapa, MFA Assurances, Mutuelle des Iles de Saint-Pierre et Miquelon (MISPM), Smacl, Sou Médical, Union solidariste universitaire (Usu). Ces mutuelles d'assurance emploient plus de 35.000 salariés et comptent près de 25 millions de sociétaires. Elles assurent en France plus de 1 voiture sur 2 de particuliers, plus de 1 deux-roues motorisé sur 2, plus de 1 habitation particulière sur 2.

Les assureurs mutualistes font aussi du lobbying au niveau européen. Quelle est leur principale revendication ?

En France, les mutuelles ne peuvent faire que de l'assurance santé, habitation, automobile... alors que dans d'autres pays, elles développent d'autres activités. C'est pourquoi le Gema se mobilise à Bruxelles afin qu'elles puissent adopter un statut d'entreprise européenne. Objectifs : bénéficier des moyens juridiques nécessaires leur permettant d'exploiter pleinement leur potentiel d'expansion... et renforcer le modèle et les valeurs de l'économie sociale et solidaire en Europe.

Propos recueillis par Ninon Symphorien

Une offre de protection sociale adaptée

Proposant une offre dédiée aux acteurs de l'économie sociale et forte d'un pôle de recherche et d'action innovant, Chorum accompagne ses clients dans leurs activités de prestataires de services comme d'employeurs. Entretien avec **Brigitte Lesot**, directrice générale.

Aujourd'hui, que représente Chorum dans le champ de la protection sociale ?

Chorum est le nom d'une offre de prévoyance, retraite, santé et de services, exclusivement dédiée à l'économie sociale. Chorum est l'interlocuteur unique des associations et des mutuelles pour l'offre portée par les deux assureurs : Mutualité Française Prévoyance et Malakoff-Médéric. Parmi les 2 millions de salariés de l'économie sociale, un tiers sont adhérents à Chorum. Dans son mode de gouvernance paritaire et mutualiste, Chorum agit en collaboration forte avec les partenaires sociaux des différentes branches de l'économie sociale, et dans une relation de proximité avec ses adhérents. Cette proximité lui permet de bien identifier leurs besoins et leurs enjeux pour apporter des réponses adaptées et accompagner leurs dynamiques de développement.

Quels sont les enjeux repérés par Chorum pour les structures et salariés de l'économie sociale ?

Nous distinguons deux types d'enjeux : d'une part des enjeux relatifs aux structures dans leur rôle

d'employeur (attractivité, fidélisation de leurs salariés, et prévention et santé au travail) ; d'autre part, des enjeux concernant l'adaptation et le développement d'une offre de service de qualité, innovante et différenciante, pour répondre aux sollicitations croissantes d'une société, dans un contexte de crise économique.

Comment Chorum intervient face à ces enjeux ?

Chorum travaille notamment avec les représentants des branches du secteur pour proposer aux structures une offre de protection sociale adaptée. Afin d'apporter une valeur ajoutée économique et sociale, Chorum a créé son pôle de recherche et d'action, Cides (Chorum Initiatives pour le Développement de l'Economie Sociale), pour appuyer son action et renforcer ces synergies. Cides a une triple vocation : promouvoir l'identité et les spécificités des acteurs de l'économie sociale, soutenir les structures du secteur dans le développement d'une offre de proximité, accompagner les organismes de l'économie sociale dans leur rôle d'employeur, en matière de ressources humaines et de préven-

tion et santé au travail. Cides agit en partenariat et en co-construction avec les organisations professionnelles, les mouvements fédératifs, leurs centres de ressources. Ses modes d'action sont diversifiés : veille sectorielle stratégique, études prospectives, accompagnement d'expérimentations, valorisation et essaimage des pratiques innovantes, mise à disposition d'outils opérationnels. A titre d'exemple, en matière de prévention et santé au travail, Cides a construit en partenariat avec l'Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles (147 000 salariés) et la Mutualité Française, des démarches et outils sur l'évaluation et la prévention active des risques professionnels dans ce secteur, à partir des pratiques des acteurs de terrain. Une conférence, sur ce même thème, se déroulera le 9 juin prochain, à Paris.

Cides décline son engagement à travers d'autres projets, présentés sur son site internet : <http://cides.chorum.fr>



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN UN TOUR DE MAIN

Pour consommer et entreprendre autrement en Île-de-France, trouver les bons contacts, créer votre activité, développer des partenariats, gagner du temps... **L'Atelier est votre outil.** Annuaire, rencontres, guides pratiques, sur Internet et dans un espace d'accueil et d'orientation dédié à l'économie sociale et solidaire.

www.atelier-idf.org



L'Atelier vous accueille du mardi au samedi de 10 h à 17 h et le jeudi jusqu'à 20 h.
8-10 impasse Boutron - 75010 Paris
Tél. : 01 40 38 40 38



« Les réformes sont plus urgentes que jamais »

Alors que le 39^e Congrès de la Mutualité Française se tient du 4 au 6 juin à Bordeaux sur le thème « innover pour un monde plus solidaire : de nouveaux territoires pour la Mutualité », **Jean-Pierre Davant**, Président de la Mutualité Française, plaide pour l'amélioration de la prise en charge de tous les patients.

La Mutualité Française organise un Congrès tous les trois ans. Que s'est-il passé depuis votre précédent Congrès en juin 2006 ?

Notre Congrès réunit plus de 3.000 délégués mutualistes. Cette rencontre permet aux dirigeants des mutuelles de tirer les enseignements des évolutions des systèmes de santé en France et à l'étranger, afin de définir ensemble une stratégie innovante qui apporte des réponses aux dysfonctionnements constatés dans notre pays.

Depuis 2006, notre système de santé n'a cessé de se dégrader. L'offre de soins est insuffisante à la campagne et dans les banlieues. La qualité des soins est elle-même menacée. Les dépassements d'honoraires entravent l'accès aux soins. Le déficit de l'Assurance Maladie va doubler en 2009. Près de cinq millions de personnes, souvent pour des raisons financières, n'ont toujours pas de mutuelle. Notre Congrès s'exprimera sur ces difficultés. Les réformes sont plus urgentes que jamais !

Quels sont les enjeux de ce Congrès placé sous le signe de l'innovation ?

Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif. Leurs dirigeants sont élus par les adhérents mutualistes. Elles n'ont donc pas d'actionnaires à rémunérer. Jusqu'à la crise financière, cette originalité passait pour de l'archaïsme. Depuis l'été 2008, c'est une preuve de modernité. Alors que les opérateurs les plus spéculatifs ont

« La Mutualité Française déplore le renoncement des pouvoirs publics, notamment à légiférer sur les dépassements d'honoraires. »

fait appel aux ressources de la collectivité, les pouvoirs publics ont critiqué en 2008 la gestion prudente des mutuelles pour justifier une forte augmentation des impôts pesant sur leurs tarifs. Comprenne qui pourra ! Mais le paradoxe est intéressant : un hommage implicite a ainsi été rendu à l'originalité de notre modèle économique



Jean-Pierre Davant, Président de la Mutualité Française.

qui favorise des gestions prudentes et des choix de long terme.

L'innovation mutualiste ne se réduit pas à cette originalité. La Mutualité Française lance des innovations au quotidien dans ses différents métiers, la couverture complémentaire santé et l'offre de soins. Ces innovations ont un objectif : permettre à tous les adhérents mutualistes et à leur entourage d'accéder à des soins utiles et de qualité. Ouvrir un droit à la complémentaire santé tout au long de la vie sera l'une des propositions du Congrès.

La Mutualité Française se place résolument au cœur des enjeux de santé. Or, le cœur de ces enjeux, c'est l'amélioration de la prise en charge des patients atteints d'une pathologie chronique. A l'issue de

notre Congrès, nous ferons aussi une proposition innovante en ce sens.

La Mutualité Française vient de lancer « Priorité Santé Mutualiste ». De quoi s'agit-il ?

Priorité Santé Mutualiste est un nouveau service santé que les mutuelles participantes proposent à leurs adhérents. L'objectif est de leur permettre d'accéder à la qualité en santé. Imaginons qu'un adhérent se pose des questions sur la prise en charge de son cancer, qu'il souhaite en savoir plus sur les risques cardio-vasculaires, qu'il recherche un établissement de qualité, ou bien qu'il ait décidé d'arrêter de fumer. Il compose le 39 35 et entre en contact avec un conseiller qui va répondre à ses questions et lui proposer de l'information, de l'aide pour s'orienter dans le système de santé ou un accompagnement personnalisé. Aujourd'hui, Priorité Santé Mutualiste concerne les cancers, les pathologies cardio-vasculaires, les addictions et le maintien de l'autonomie. Fin 2009, s'ajoutera la santé visuelle, puis

d'autres thèmes. L'action des mutuelles ne se limite pas au remboursement des soins. Elles souhaitent contribuer efficacement à l'amélioration de la prise en charge médicale de leurs adhérents et de leurs proches. Elles veulent les accompagner tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé.

L'examen au Parlement du projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires » sera bientôt terminé. Que pensez-vous de l'évolution de cette loi ?

C'est une nouvelle occasion manquée de moderniser notre système de santé. Mais il y a un temps pour la critique et un autre pour l'action. La Mutualité Française déplore le renoncement des pouvoirs publics, notamment à légiférer sur les dépassements d'honoraires, ou bien la démographie médicale. Mais ce regret doit être, pour nous, un aiguillon. Nous allons donc accélérer notre action propre au service des malades et de leur famille !

La Mutualité Française en bref

La Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France. Celles-ci complètent les remboursements de la Sécurité sociale et protègent près de 38 millions de Français. La Mutualité Française participe également à l'offre de soins. Elle anime un réseau sanitaire et social qui compte plus de 2.300 établissements et services, et emploie plus de 15.000 professionnels de santé. Enfin, elle représente un mouvement social dont l'expertise et la force de proposition sont largement reconnues.

En matière de santé,
êtes-vous sûr d'être bien informé ?



**PRIORITE SANTE MUTUALISTE,
LE NOUVEAU SERVICE QUI VOUS ECOUTE,
VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE.**

Vous vous posez des questions sur votre santé ?

Aux côtés de votre médecin traitant,
Priorité Santé Mutualiste vous aide à y répondre.

Maladies cardio-vasculaires, cancer, dépendance au tabac, à l'alcool ou au cannabis, maintien de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap... d'un simple appel, accédez à une information de qualité et à un accompagnement personnalisé*.

Appelez le :
3935
Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe
Du lundi au vendredi de 9h à 19h

